



-  
*Association Nationale*

*des Assistants de Service Social*

*15, rue de Bruxelles 75009 Paris*

*01 45 26 33 79*

site Internet : <http://www.anas.fr>

mail : [info.anas@yahoo.fr](mailto:info.anas@yahoo.fr)

23 février 2012

## **NOUS SOMMES FIERS D'ASSISTER !**

**Depuis quelques temps, a resurgi un débat vieux de près de deux siècles sur les « mauvais pauvres », les « profiteurs », ceux qui abusent de la « générosité » de l'État Français.** Il y a fort à parier que nous en entendrons à nouveau parler lors des campagnes futures pour les élections présidentielles, tant ce thème est porteur d'émotions permettant un vote éventuel par l'adhésion à un discours simpliste construit sur la base de contrevérités.

La thématique de l'assistanat, remise en scène par le Secrétaire d'État chargé de l'emploi Monsieur Laurent Wauquiez qui l'a même qualifiée de « cancer » de la société française, a fait débattre sur les radios et à la télé. Ainsi on a vu dans un même mouvement stigmatiser les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (les « assistés » et particulièrement les « étrangers ») et les professionnels (les travailleurs sociaux mais pas seulement) qui ont pour mission de les accompagner vers le retour à l'emploi ou, plus largement, dans un projet d'insertion.

**Nous souhaitons montrer dans cette tribune que ce qui est dénoncé par le recours à la catégorie « d'assistanat » n'existe pas.** Nous ne reviendrons pas sur « Les mauvais exemples » (comme l'écrivait par exemple le Journal Le Monde du 9 mai 2011 dans son édition électronique) de Laurent Wauquiez. Cette comptabilité, si elle est nécessaire, a déjà été faite et, à notre avis, suffisamment relayée. **Nous voudrions contribuer à ce débat en démontrant que « l'assistanat » ne recouvre aucune réalité pratique lorsque l'on met le discours à l'épreuve des faits.**

### **L'ASSISTANCE : UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE REELLE.**

**Le terme et la pratique d'assistance se différencient de la notion « d'assistanat ».** De la même manière qu'il peut y avoir une assistance juridique ou une assistance médicale, nous postulons qu'il y a une assistance sociale. C'est-à-dire que les professionnels du service social apportent une assistance, un ou des support(s), du point de vue de la vie sociale au sens large (lien social, insertion, activité, emploi, compensation du handicap...) à des personnes qui en ont formulé la demande ou qui, parfois, sont contraints de le faire.

**L'assistance est une forme d'aide, une étape parfois, qui peut être nécessaire, voire vitale, dans la relation d'aide.** Cependant, lorsqu'une personne est en difficulté, demander de l'aide est coûteux, souvent douloureux et parfois insurmontable. C'est accepter et énoncer un échec: ne pas y arriver seule; c'est assumer un besoin, une dépendance à un système et à des

professionnels pour avancer. De plus, nous évoluons au sein d'une société qui prône la réussite personnelle par le mérite et qui tend, par cette logique, à stigmatiser et dévaloriser une démarche de demande d'aide. D'ailleurs, en raison de la difficulté de cette démarche, l'appel à l'aide est bien souvent tardif, dans des situations enkystées face auxquelles les personnes se sentent de plus en plus impuissantes

**L'assistance, pour un temps, va permettre d'intervenir sur la réponse aux besoins vitaux des personnes** : un toit pour la nuit, un vêtement, un soin, un repas, de l'électricité particulièrement quand il fait froid, la protection des enfants et de leurs besoins... Cela peut permettre de ralentir, parfois d'enrayer, la dégradation progressive de la situation. **Mener une recherche d'emploi fructueuse quand on a faim, quand on est malade physiquement ou psychiquement ou sans hébergement pour le soir, est un défi digne des dieux grecs ! Pour un travailleur social, accompagner cette démarche sans prendre le temps de l'assistance à la personne relèverait de cécité professionnelle et de mise en péril d'autrui.**

Par opposition à cette assistance que nous revendiquons donc sans honte, le supposé assistanat désigne en fait une relation sociale qui maintiendrait des individus dans un état de dépendance. Si on se fie à certains discours entendus, cela les inciterait même à profiter des « bénéfiques » de l'aide sociale et plus précisément du Revenu de Solidarité Active (RSA).

On peut déjà se demander qui sont ces personnes assistés-profiteurs ou professionnels-malveillants qui exploitent le système qui leur permet de survivre ou de faire carrière et dont on dit qu'elles sont le « cancer » de la société ? Quelle réalité recouvre l'assistanat ?

Ces questions mettent déjà en évidence que **l'assistanat, si il existe, est une relation sociale basée au moins sur trois composantes : l'assisté, l'assistant et l'institution d'assistance. C'est à partir de ces trois unités que nous souhaitons rendre explicite la vacuité du discours sur l'assistanat.**

## **L'ASSISTANAT : UNE NOTION ESSENTIELLEMENT IDEOLOGIQUE**

**Il ne suffit pas de le nommer pour que l'assistanat existe vraiment.** Il faut encore pouvoir l'observer dans les pratiques professionnelles. Il faut par ailleurs qu'il y ait des institutions dans lesquelles la relation d'assistanat soit possible et/ou encouragée et qu'une grande variété d'acteurs soit mobilisée autour de son existence et de son maintien.

Si l'on considère l'assistanat sous cet angle, cela n'impliquerait plus seulement des « assistés » et des « assistants » mais aussi des directeurs d'établissement complaisants, des chefs de services laxistes, des amis qui acquiescent, des collègues de travail qui détournent les yeux, des étudiants qui observent sans rien dire, des élus de Conseils Généraux ou de Communes qui ne savent pas ce qui se passe dans leurs services.... On retrouverait des rapports d'activités faussés, des dossiers sociaux à trous, des formations en travail social inopérantes. On ferait face à des institutions n'exerçant plus aucune contrôle sur leurs salariés et leurs ressortissants. **Or, il n'est pas exagéré de dire que la réalité est tout autre !**

Quiconque s'est retrouvé au chômage ou au RSA et a du solliciter une institution d'aide ou de sécurité sociale, pourrait en témoigner. L'intensité du contrôle social qui pèse sur les personnes et les professionnels, les procédures d'évaluation, l'intensification de la charge

bureaucratique, la pression du marché de l'emploi, ne laissent tout simplement pas d'espace à la relation d'assistanat, sinon de façon très marginale et temporaire.

Cette perspective permet de transiter vers le second type de problème concernant l'existence de l'assistanat. **Chaque fois que la catégorie « assisté » est utilisée, elle opère en effet une césure dans le monde social. Or, les destinataires de prestations sociales ne sont pas extérieurs à la société.**

Ainsi il y aurait des profiteurs qui choisissent de vivre aux crochets de la société en tirant partie du jeu des institutions, et d'autres qui seraient « de bon assistés » ou encore des travailleurs consciencieux ?

**Dans les faits, n'est pas « assisté » qui veut.** Pour bénéficier du RSA par exemple, il faut remplir un certain nombre de conditions, parmi lesquelles, en plus d'être privé d'emploi et de ressources, il est nécessaire de s'engager par contrat avec un service public. Les destinataires de prestations d'assistance ne sortent pas du néant et ne vivent pas dans un non-lieu social où ils peuvent faire ce qu'ils veulent, et nous avec. Ce contrat établit des démarches à respecter le plus souvent en relais avec d'autres professionnels spécialisés, les accompagnant dans leur réalisation et mesurant la dynamique dans laquelle les personnes s'inscrivent. Par ailleurs, si le contrôle ne relève pas des missions des travailleurs sociaux, les institutions sont quant à elles dotées de professionnels qui les assurent. Ainsi par exemple les contrôleurs de la C.A.F. viennent vérifier l'adéquation entre les conditions réelles d'existence et ce que les personnes ont déclaré.

Les personnes destinataires de fonds d'assistance et d'aide sociale font partie d'un chaînage social complexe dont la principale caractéristique est la place centrale occupée par le marché du travail.

Le marché du travail c'est à la fois ceux qui sont effectivement employés et ceux qui se trouvent dans la file d'attente du chômage. Or, cette file est inversée : le premier arrivé est bien souvent le dernier servi. Le marché du travail a un fonctionnement discriminatoire : entre hommes et femmes, en fonction de l'âge, du niveau de qualification ou de diplôme, du lieu de résidence, de l'expérience... La demande de force de travail commande à l'offre selon ses besoins.

Ce faisant on peut bien parler de classe (théorique) de personnes appauvries, en ce sens que **ceux que l'on veut ranger sous la catégorie d'assistés** (en gros les bénéficiaires des minimas sociaux et a plus forte raison s'ils sont étrangers) **sont ceux qui subissent les plus fortes discriminations sur le marché du travail. Ce sont ceux qui sont le moins connectés à des réseaux de relations, les moins mobiles géographiquement et socialement pour suivre les déplacements de l'offre, qui disposent des plus faibles ressources ou capitaux de toutes espèces pour assurer cette mobilité, ou encore ceux sur lesquels s'exercent une forte contrainte sociale** (par exemple les parents isolés ou les personnes en situation de handicap).

Penser les « assistés » comme des personnes libres de s'adonner à des calculs et des stratégies de profiteurs, c'est croire à une liberté d'agir qui ne vit que dans l'esprit de ceux qui ne connaissent rien à l'appauvrissement des populations, aux contrôles quasi-quotidien des activités des plus pauvres et à leurs conditions matérielles réelles d'existence.

**En fait, cette représentation de l'assistantat ne vit qu'au travers d'une littérature (rapports, études, sondages, audit...) qui envisage l'Homme comme un calculateur égoïste et détaché de toutes prétentions morales ou souci de justice.** C'est le troisième problème de la réalité de l'assistantat.

## **L'ASSISTANAT : UNE VISION CONTESTABLE DE LA VIE HUMAINE**

La pensée qui engendre le recours à la catégorie d'assistantat postule fondamentalement que la seule contribution valide d'un individu à la société est celle qui passe par le travail. **Dans les faits, une personne contribue à la société bien au-delà du seul emploi de sa force de travail sans qu'il soit nécessaire de l'obliger à participer à des activités « d'intérêt général ».**

Nous l'avons vu, les personnes que certains essaient de regrouper sous la catégorie d'assistés sont soumises à des contrats, des contraintes et des contrôles divers en contrepartie de leurs prestations. De plus, comme nous l'avons déjà souligné, ce discours sur l'assistantat se base sur le postulat d'êtres humains mus uniquement par le calcul : investissement dans un emploi/gain financier. C'est une réduction de l'intentionnalité de l'acteur social à sa plus simple expression anthropologique, l'homme économique. On peut observer au moins trois éléments essentiels qui contredisent ce postulat.

Le premier, le plus évident, c'est **que l'immense majorité de ceux qui bénéficient des minimas sociaux n'en bénéficient pas par choix mais à défaut d'autres choix !** Le chômage, c'est d'abord un monde du travail qui ne veut pas de tout le monde. Rappelons que lorsqu'une grande entreprise licencie, ses actions en bourse prennent de la valeur...

Le deuxième c'est que pour la très petite minorité qui refuse un emploi, **le refus d'emploi fait intervenir un ensemble de dimensions qui ne sauraient être réductibles à la seule rationalité économique.**

D'une part, il y a tous ceux qui ne peuvent pas l'accepter : une mère célibataire à qui on propose un emploi de nuit, un emploi qui nécessite de déménager alors que le reste de la famille est inséré sur place, un temps partiel dont les horaires ne peuvent pas être aménagés au regard d'un emploi complémentaire, etc.

D'autre part, certains résistent à des formes d'exploitation humaine en refusant des conditions d'emploi indécentes (précarité des statuts, horaires intenable, cadences...).

Le troisième élément est la réduction simpliste d'une réalité complexe : **l'hétérogénéité des « assistés ».** Leur seul dénominateur commun est la **catégorie de revenus.** Il s'agit d'individus qui ne sont pas issus de la même génération, qui n'ont pas un niveau de qualification ou d'origine sociale équivalents. Certains ont un parcours d'emploi durant lequel la précarité a été la règle et non l'exception, d'autres ont parfois travaillé une grande partie de leur vie et se retrouvent confrontés en fin de parcours et brutalement au chômage. Ils sont bien souvent « à bout de souffle » et les exemples de situations pourraient être multipliés tant leur diversité est grande.

**En conclusion, l'assistantat n'existe pas en tant que catégorie homogène de pratiques ou assemblage de personnes, pour trois raisons essentielles :**

- on ne peut a priori supposer qu'il y ait des acteurs sociaux et des institutions susceptibles de mettre en œuvre cette relation sociale ;

- le recours à l'assistance n'est pas le produit de la volonté d'individus isolés mais le résultat d'un chaînage structuré et mouvant de transaction essentiellement marchande dont « les assistés » ne sont pas les principaux bénéficiaires mais bien plutôt la fraction la plus discriminée ;
- le rejet du travail n'intervient pas uniquement pour des raisons de calcul, il est aussi une forme de résistance à une vie que l'on ne veut pas ou plus, ou que l'on ne peut pas mener.

**Sans la critique sévère de discours idéologiques scientifiquement infondés, le risque est grand de voir indéfiniment s'accroître l'exclusion et la stigmatisation des personnes les plus fragiles pour répondre aux besoins d'effet d'annonces d'hommes politiques peu rigoureux ou scrupuleux.**

Coordination du dossier :  
Joseph CACCIARI  
Administrateur de l'A.N.A.S.